

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2023_8_7**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 30

Votants : 36

Objet : SAGE Thouet
Convention solidaire

L' an deux mille vingt trois, le mardi 17 octobre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Octobre 2023

Titulaires : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame FOURNIER Thérèse, Monsieur GUITTON Claude

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame EVRARD Elisabeth a donné pouvoir à Monsieur LEMAITRE Thierry
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur PETORIN Patrick

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

M. Olivier, vice-Président, rappelle le travail mené depuis 2015 sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE Thouet et l'adoption de sa version définitive a été adoptée par la Commission Locale de l'Eau - CLE le 29.06.2023.

La CLE n'étant pas dotée de la personnalité juridique et ne pouvant pas assurer la maîtrise d'ouvrage, deux structures (le SMVT et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - CASVL) ont été désignées pour assurer les missions d'ordre juridique et de gestion administrative et financière.

Afin de légitimer ce portage au sein de la CLE, un dispositif financier solidaire a été mis en place dit « contributions solidaires ».

Budget prévisionnel

Dépenses	Montants	Partenaires	Participation
Animation	200 000	Financeurs (région, département, AELB, Etat)	170 000
Communication	10 000		6 400
Étude HMUC	100 000		100 000
		Autofinancement	33 600
TOTAL	310 000		310 000

L'autofinancement est réparti entre les collectivités membres selon la clef de répartition (50% prorata nbre habitants et 50% prorata surfaces concernées).

Pour une année de fonctionnement type, il est demandé une contribution solidaire de 672 €.

Pour 2023, la contribution est fixée à 548.17 € pour la CCVG.

Pour poursuivre le co-portage par le SMVT - CASVL, le SAGE Thouet nous invite à signer la nouvelle convention partenariale entre le SMVT et la CCVG pour la contribution financière à la mise en œuvre du SAGE.

Vu les statuts de la Communauté de communes en vigueur

Vu sa compétence Eau

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 juillet 2018 approuvant la signature d'une convention entre le SMVT et la CA Saumur Val de Loire

Vu l'adoption de la version définitive du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE Thouet par la Commission Locale de l'Eau - CLE le 29.06.2023

Considérant la nouvelle version de la convention partenariale proposée par le SAGE Thouet

Considérant le budget prévisionnel ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'accepter le versement de la contribution solidaire au SAGE Thouet**
- **D'autoriser M. le Président à signer la nouvelle convention**

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Francine CHAUSSERAY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 17/10/2023
Publié le 24/10/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

